



Dr Cecil Beamish
Secrétaire général adjoint (Marine)
Département de l'agriculture, de l'alimentation et de la mer
National Seafood Centre
Clonakilty
Co. Cork, Irlande

Dun Laoghaire, 2 février 2023

Cher Dr Beamish,

Objet : Avis du CC EOS sur une recommandation commune relative à la gestion de la pêche au bulot dans la Manche (CIEM 7d et 7e, eaux de l'UE)

En décembre 2021, le CC EOS a émis un avis sur un cadre général pour la gestion de la pêche au bulot dans la Manche (CIEM 7d et 7e) à l'intention de la Commission européenne et du groupe des États membres des EOS. Suite à la réponse de la Commission et à la poursuite du dialogue avec la DG MARE lors d'une réunion du Groupe de Discussion Bulot en décembre 2022, le CC EOS a décidé de préparer le présent avis pour demander au groupe des États membres des EOS de travailler sur une recommandation commune sur la gestion des bulots dans les eaux européennes des CIEM 7d et 7e.

La pêche au bulot en Manche est actuellement en plein développement et le CC EOS croit fermement que la mise en place d'un cadre de gestion est nécessaire pour assurer la conservation d'un état sain du stock. Dans les eaux de l'UE, la pêche est pratiquée principalement par des navires de trois régions françaises, la Normandie, les Hauts de France et la Bretagne, utilisant exclusivement des casiers (FPO) toute l'année. Les pots sont généralement appâtés avec des morceaux de crustacés ou de poissons. Il y a environ 260 navires en Manche qui pêchent le bulot, principalement en dessous de 16 mètres, à l'intérieur et à l'extérieur des 12 milles. Cette pêche fait l'objet d'une réglementation nationale spécifique dans chaque région (licences, nombre de casiers, fermetures spatio-temporelles, port d'une grille de tri, etc.) Afin de pouvoir décider d'un ensemble de mesures efficaces, le Groupe de Discussion Bulot du CC EOS avait recueilli des informations sur cette pêcherie par le biais d'un questionnaire complété par des informations sur les activités de pêche en Normandie, Hauts de France et Bretagne.

Le CC EOS est conscient que des discussions sur les stocks hors quota, y compris le bulot, ont lieu entre l'UE et le Royaume-Uni au sein du Comité spécialisé sur la pêche. En particulier, les deux parties ont convenu de travailler sur un cadre général pour les stratégies de gestion pluriannuelle des stocks hors quota et vont d'abord étudier une stratégie de gestion pilote pour la coquille Saint-Jacques. D'autres stocks suivront, mais aucun calendrier n'est encore disponible. Toutefois, cela ne devrait pas empêcher de travailler sur la gestion du bulot dans les eaux de l'UE. Suite aux suggestions de la Commission, le CC EOS suggère d'inclure les recommandations suivantes dans une recommandation conjointe du groupe des États membres des EOS afin d'établir un cadre de gestion pour les pêcheries de bulot dans les eaux européennes de la Manche (CIEM 7d et 7e) :





- Longueur maximale des navires de 16 mètres, à l'exception des navires plus grands qui ont historiquement pêché le bulot dans la zone (période de référence à définir) ;
- Utilisation de casiers avec grille de triage avec un espacement minimum de 22mm ;
- Installation de systèmes de positionnement électronique (VMS) sur tous les navires ;
- Ces mesures devraient s'appliquer aux activités de pêche dans les eaux de l'UE uniquement.

Le CC EOS estime que cet ensemble de mesures constituerait un bon point de départ pour une meilleure gestion des pêcheries de bulot en Manche, qui pourrait être encore améliorée par l'introduction de mesures techniques spécifiques. Pour aider le travail du groupe des États membres des EOS, le CC EOS a également compilé la liste suivante d'études et de projets pertinents, appuyant ces recommandations avec des données scientifiques solides :

- Le projet MECANOR², une étude sur le bulot de la Manche orientale. Un rapport sera publié début février 2023.
- [BESTCLIM](#) et [BULOCLIM](#), tous deux axés sur le bulot dans la 7e.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette question qui est considérée comme urgente par les membres du CC EOS ayant un intérêt dans la Manche. Nous apprécions la collaboration continue avec le groupe des Etats membres des EOS qui est cruciale pour notre travail, y attendons la confirmation de la prise en compte rapide de cet avis.

Cordialement,

Emiel Brouckaert
Président du CC EOS

